

ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'UTILISATION D'UN TRANSPORT A MOBILITES DURABLES

A transmettre avant le 31 décembre

Objet : Utilisation d'un moyen de transport à mobilité durables.

Références :

- Décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020, modifié par le n° 2022-1557 du 13 décembre 2022
- Délibération n° du du conseil d'administration

Partie à compléter par le bénéficiaire :

Je soussigné (nom et prénom) :

Adresse :

- Déclare sur l'honneur, et par la présente, avoir utilisé pour me rendre à mon travail un des moyens de transports à mobilités durables suivants pendant la période du 1er janvier au 31 décembre :
 - Vélo personnel (mécanique ou à assistance électrique) ou engin personnel motorisé non thermique :
Nombre de trajets allers-retours :
 - Covoiturage (chauffeur ou passager) :
Nombre de trajets allers-retours :
 - Services de mobilités partagée suivants :
 - Les services de location ou de mise à disposition en libre-service de véhicules non thermiques, avec ou sans station d'attache et accessibles sur la voie publique
 - Les service d'autopartage de véhicule à faibles ou très faibles émissionsNombre de trajets allers-retours :
- Déclare également ne pas me trouver dans les exclusions visées par l'article 9 du décret :
 - Je ne bénéficie pas d'un logement de fonction sur mon lieu de travail.
 - Je ne bénéficie pas d'un véhicule de fonction.
 - Je ne bénéficie pas d'un transport collectif gratuit entre mon domicile et mon lieu de travail.
 - Je ne suis pas transporté gratuitement par mon employeur.

Fait pour servir et valoir ce que de droit
À Marseille, le
Signature

En signant la présente attestation sur l'honneur, l'agent reconnaît avoir pris connaissance des poursuites disciplinaires et pénales, qui pourront être engagées s'il est établi que de fausses déclarations ont été faites ou que de fausses informations ont été fournies.

